

Septembre 2003



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième session

Rome, 5 - 7 novembre 2003

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
1. INTRODUCTION	1 - 6
2. ÉBAUCHE DE LA NOUVELLE APPROCHE DE SUIVI	7 - 20
3. PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE SUIVI DE LA PHASE D'ESSAI PILOTE	21 - 28
4. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES	29

ANNEXE

Étapes à suivre pour l'établissement des Mécanismes nationaux d'échange d'informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial

1. INTRODUCTION

1. Après l'adoption du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques (Leipzig, juin 1996), les États membres sont convenus que « les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et des processus de suivi qui y sont associés seront supervisés et guidés par les gouvernements nationaux et les autres membres de la FAO, par l'intermédiaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ».¹ En outre, la Commission a été invitée à « définir les modalités de présentation des rapports intérimaires adressés par toutes les parties intéressées et à fixer des critères et des indicateurs pour l'évaluation des progrès » dans la mise en œuvre du *Plan*.²

2. À sa septième session ordinaire, la Commission est convenue d'élaborer un processus de suivi transparent et efficace et a recommandé que dans le cadre des domaines d'activité prioritaires du *Plan*, une série d'indicateurs clés soit établie pour faciliter ce processus.³

3. À sa huitième session ordinaire, la « Commission a noté la nécessité [...] de suivre la mise en œuvre de ce *Plan d'action mondial* du point de vue de l'utilisation des ressources » et a souligné qu'il était important que la FAO alloue des ressources suffisantes au titre de son budget ordinaire pour appuyer les activités de suivi.⁴

4. Conformément à son mandat, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques a examiné, à sa première session, une proposition concernant le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, incluant une liste d'indicateurs et un modèle de présentation des rapports. Le Groupe de travail est convenu que, une fois affinés, les indicateurs et la présentation des rapports seraient évalués au moyen d'activités d'essai pilotes, dans des pays représentatifs sélectionnés, en même temps que le projet d'approche de suivi impulsée par les pays.⁵

5. À sa neuvième session, la Commission « a insisté pour que l'application du Plan fasse l'objet d'un suivi impulsé par les pays et souple, qui puisse être adapté à des conditions et à des priorités nationales et régionales différentes et changeantes, tout en garantissant le niveau approprié de normalisation ». Elle a souligné que « la liste des indicateurs et la présentation des rapports devaient être claires et simples », de façon à « faciliter la participation de tous les pays et parties prenantes, notamment du secteur privé et des organisations de la société civile. À cet égard, la Commission a appuyé l'instauration, au niveau national, de processus de partage entre parties prenantes de l'information sur la mise en œuvre du *Plan* » ainsi que la proposition prévoyant d'essayer dans un certain nombre de pays la liste d'indicateurs et la présentation des rapports établis par le Secrétariat, avec la contribution d'un groupe d'experts. Ces indicateurs et la présentation des rapports seront ensuite affinés sur la base des résultats des essais pilotes et en tenant compte des travaux effectués par d'autres organisations internationales, et le Groupe de travail a été invité à continuer à travailler à la liste finale des indicateurs clés. Reconnaissant qu'un appui technique et financier était nécessaire pour permettre aux pays en développement de participer à la phase pilote, la Commission a lancé un appel aux donateurs pour qu'ils mettent ces ressources à disposition.⁶

¹ ITCPGR/96/REP par. 21.

² ITCPGR/96/REP par. 22.

³ CGRFA-7/97/REP par. 19.

⁴ CGRFA-8/99/REP par. 17.

⁵ CGRFA/WG-PGR-1/01/REP par. 14-19.

⁶ CGRFA-9/02/REP par.19.

6. La Commission est également convenue que les enquêtes de 2003 et 2005 sur le suivi de la mise en œuvre du *Plan* seraient effectuées en suivant la méthode utilisée en 2000, et en tenant compte des enseignements tirés des essais pilotes. Elle a souligné que l'élaboration du rapport sur *l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* « devrait être pleinement intégrée dans le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* »⁷ La Commission est aussi convenue que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques devrait se réunir pour « fournir des orientations supplémentaires sur [...] le processus de suivi du *Plan d'action mondial* ».⁸

2. ÉBAUCHE DE LA NOUVELLE APPROCHE DE SUIVI

7. Sur la base de l'expérience tirée de l'élaboration des rapports de pays pour la Conférence technique internationale de la FAO en 1996 et du suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* en 1998 et en 2000, une nouvelle approche a été proposée pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan*, à la première session du Groupe de travail, et par la suite, à la neuvième session de la Commission⁹. Conformément à la recommandation formulée par le Groupe de travail à sa première session¹⁰, cette nouvelle approche repose sur un processus de renforcement des capacités impulsé par les pays et participatif qui débouchera sur l'établissement de mécanismes nationaux d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

8. Conformément aux recommandations faites par la Commission à sa neuvième session ordinaire et aux sessions ordinaires précédentes, le processus proposé vise à rendre l'utilisation des ressources plus efficace grâce à un processus d'échange d'informations transparent et souple pouvant être adapté à des conditions, à des priorités et à des disponibilités de ressources différentes et changeantes, aux niveaux national et régional, et les refléter.

9. Plus spécifiquement, les principaux objectifs sont les suivants:

- améliorer les capacités nationales en matière de gestion des informations sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- améliorer la visibilité des efforts en cours, ainsi que l'accessibilité et l'échange d'informations sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national, régional et mondial;
- favoriser une meilleure compréhension de l'état de ces ressources et de leur évolution;
- permettre une analyse rationnelle des lacunes et des priorités;
- améliorer la prise de décision et la planification des ressources disponibles;
- forger des partenariats plus solides entre parties prenantes dans le domaine de la gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à l'intérieur de chaque pays;
- renforcer les capacités des pays pour qu'ils puissent s'acquitter des engagements internationaux en matière d'établissement de rapports (par exemple CRGAA, CDB).

Principaux éléments des mécanismes nationaux d'échange d'informations

10. Pour faciliter l'établissement et le fonctionnement des mécanismes nationaux d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, quatre éléments clés ont été élaborés par la FAO, en collaboration avec l'IPGRI, et inclus dans une panoplie d'instruments mise à la disposition des pays participant à la phase d'essai pilote. Ces éléments sont les suivants:

⁷ CGRFA-9/02/REP par. 20.

⁸ CGRFA-9/02/REP par. 38.

⁹ CGRFA-9/02/07, Suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

¹⁰ CGRFA/WG-PGR-1/01REP par. 14.

- une liste d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre de tous les domaines d'activité prioritaires du *Plan d'action mondial*, au niveau des pays¹¹;
- la présentation de rapports, sous la forme d'un questionnaire structuré, établi sur la base de ces indicateurs⁹;
- une application informatique, mise au point pour faciliter et simplifier l'enregistrement, le traitement, l'analyse et l'échange des informations liées aux indicateurs et au questionnaire;
- des directives pour le lancement et la coordination de ce processus, notamment pour la participation des parties prenantes et pour l'établissement du mécanisme national d'échange d'informations.

Indicateurs

11. La première étape de l'élaboration de la proposition concernant l'établissement de mécanismes nationaux d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, a consisté à mettre au point une série d'indicateurs pour chacun des vingt domaines d'activité prioritaires du *Plan*. En termes généraux, un indicateur est un paramètre qui décrit de manière précise un phénomène donné et peut aider les gestionnaires ou les décideurs à suivre les progrès faits en matière de réalisation d'un objectif, ou les avertir préocemment d'un problème. Pour le suivi du *Plan d'action mondial*, les indicateurs ont été choisis parmi ceux qui décrivent le mieux le degré d'avancement de la mise en œuvre de chaque domaine d'activité prioritaire du *Plan*. Ces indicateurs ont été affinés sur la base des enseignements tirés de l'élaboration du premier rapport sur l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, et du suivi de la mise en œuvre du *Plan* en 1998 et en 2000, en tenant compte des disponibilités et de l'accessibilité probables des données requises. Conformément aux recommandations du Groupe de travail, les indicateurs ont été à nouveau révisés et affinés au cours d'une Consultation d'experts organisée par la FAO et l'IPGRI en février 2002. Dans le cadre de ce processus d'affinement, les indicateurs clés et des indicateurs complémentaires ont été identifiés.

12. Les indicateurs clés sont ceux qui fournissent des informations plus générales et qui sont nécessaires pour échanger des informations au niveau international. Les pays membres seront invités à soumettre à la Commission des rapports périodiques sur les indicateurs clés. Les indicateurs complémentaires permettent aux pays de suivre la mise en œuvre du Plan de façon plus détaillée et leur utilisation est laissée à la discréction de chaque pays. Au total, 83 indicateurs clés et 68 indicateurs complémentaires pour le suivi de la mise en œuvre des 20 domaines d'activités prioritaires font actuellement l'objet d'essais pilotes. La liste des indicateurs principaux et complémentaires établis à cet effet figure dans le document *CGRFA-9/02/Inf.2 Indicateurs et rapport type pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, car la Commission a recommandé leur utilisation dans les essais pilotes du suivi.¹²

Rapport type

13. Pour chaque indicateur, une ou plusieurs questions ont été formulées durant la Consultation d'experts de 2002. Ces questions offrent un moyen concret et direct de rassembler des informations pertinentes correspondant à chaque indicateur. Elles s'adressent soit au Point focal national, soit aux parties prenantes nationales concernées. Le rapport type regroupe et structure, par domaine d'activité prioritaire du *Plan*, toutes les questions associées aux indicateurs.¹³

¹¹ CGRFA-9-02/Inf.2, *Indicateurs et rapport type pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

¹² CGRFA-9/02/REP par. 19.

¹³ CGRFA-9/02/Inf.2 *Indicateurs et rapport type pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

14. Le rapport type contient différentes catégories de questions, par exemple des questions appelant une réponse positive ou négative, des questions à choix multiples, des questions présentées sous forme de tableaux et des questions ouvertes, pour lesquelles les points focaux nationaux peuvent donner des réponses circonstanciées. Pour faciliter l'analyse des données, le rapport type privilégie largement les trois premiers types de questions par rapport à celles qui demandent une réponse circonstanciée, ces dernières étant plus coûteuses et plus longues à analyser. La Commission a recommandé d'utiliser le rapport type, tel qu'il est présenté de façon détaillée dans le document *CGRFA-9/02/Inf.2 Indicateurs et rapport type pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, dans les essais pilotes du suivi.¹⁴

Application informatique pour le suivi de la mise en œuvre du Plan et pour l'établissement du mécanisme international d'échange d'informations

15. La FAO a élaboré, en collaboration avec l'IPGRI, une application informatique, qui est un outil de gestion de l'information, pour aider les pays à suivre leurs progrès dans la mise en œuvre du *Plan*, grâce à l'établissement d'un mécanisme national d'échange d'informations. L'application est utile pour la collecte et l'échange des informations définies dans le rapport type entre les parties prenantes et les points focaux nationaux. Elle est actuellement disponible en allemand, anglais, espagnol, français et tchèque. Les versions arabe, bahasa (Malaisie), chinoise et russe seront disponibles dans les prochains mois.

16. L'application a été mise au point avec un logiciel libre sans licence, afin que tous les pays membres de la FAO puissent l'utiliser plus facilement. Le code complet du logiciel est mis à la disposition des points focaux nationaux qui le demandent à la FAO. Durant la phase d'essai pilote de la nouvelle approche qui est en cours, la FAO élaborera de nouvelles caractéristiques, sur la base des informations en retour fournies par les pays, et assure le débogage et la maintenance de l'application informatique.

Directives

17. La FAO et l'IPGRI ont mis au point des directives pour la gestion et la coordination d'un processus participatif impulsé par les pays, facilitant notamment la participation des parties prenantes au suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, ainsi qu'un guide pour l'établissement d'un mécanisme national d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan*, comprenant un manuel d'utilisation de l'application informatique.

Parties prenantes et points focaux nationaux

18. En 2000, la FAO a officiellement demandé aux États Membres de confirmer ou, s'ils ne l'avaient pas déjà fait, de désigner un point focal national pour rendre compte à la Commission de la mise en œuvre du *Plan*. Cent cinquante et un pays ont envoyé des réponses officielles signalant la confirmation ou la nomination de 177 points focaux nationaux.¹⁵ En vue des activités de suivi prévues et des travaux de préparation du deuxième rapport sur l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹⁶, cette demande a été réitérée en 2003.¹⁷

19. La bonne mise en place et l'évolution durable de ce processus national d'échange d'informations reposent en grande partie sur l'intervention et la participation de parties prenantes nationales diverses et nombreuses. Cette tâche essentielle dépend surtout de l'aptitude du Point

¹⁴ CGRFA-9/02/REP. par. 19.

¹⁵ La liste complète des Points focaux nationaux est disponible sur le site du WIEWS à l'adresse Internet suivante: http://apps3.fao.org/wiews/contacts_rep13.jsp?query_OFFICES=13. On notera que quelques pays ont désigné plusieurs points focaux nationaux.

¹⁶ CGRFA/WG-PGR-2/03/6, Rapport intérimaire sur certains éléments du Système mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

¹⁷ Les réponses à la demande de 2003 arrivent en ce moment.

focal national à coordonner ce processus participatif, et de la capacité des parties prenantes à le mettre à profit pour améliorer le Programme national sur les ressources phytogénétiques.

20. La participation de parties prenantes diverses et nombreuses est indispensable au bon fonctionnement d'un mécanisme national d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Les parties prenantes peuvent contribuer à:

- élargir la base de connaissances sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- renforcer l'efficacité du processus d'échange d'informations;
- garantir une réelle maîtrise de l'établissement et de l'évolution du mécanisme national d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan*;
- mobiliser l'appui des institutions et renforcer la prise de conscience des questions ayant trait aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le pays.

3. PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ESSAIS PILOTES DU SUIVI

21. Pendant l'année 2002 et une partie de l'année 2003, la FAO et l'IPGRI ont collaboré à la mise en place des principaux éléments nécessaires pour la mise en place des mécanismes nationaux d'échange d'informations (décrits dans les paragraphes 10 à 17). Les deux organisations ont ensuite mis au point un processus qui sera mis en œuvre dans certains pays pour essayer la nouvelle approche de suivi et établir un mécanisme national d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Les activités prévues au niveau national pour les essais pilotes comprennent une phase préparatoire, une phase de mise en œuvre et une phase d'établissement des rapports.

22. La phase préparatoire prévoit un examen par le Point focal national de tous les documents et du logiciel, l'établissement d'un comité directeur pour guider le processus, l'identification des parties prenantes, la traduction des documents (si nécessaire), l'évaluation des capacités des parties prenantes, la collecte d'informations de base et la convocation d'une réunion initiale des parties prenantes pour leur faire comprendre le processus de suivi et obtenir leur engagement. Durant la phase de mise en œuvre, les parties prenantes rendent compte des activités pertinentes au point focal national, qui prépare un rapport officiel de synthèse. Un deuxième atelier des parties prenantes est prévu pour permettre à celles-ci d'échanger des données et d'évaluer les atouts et les points faibles du processus d'essais pilotes. Durant la phase d'établissement des rapports, des rapports sur les essais pilotes sont préparés et soumis à la FAO et des plans sont élaborés pour garantir la durabilité du mécanisme national d'échange d'informations, à l'intérieur du pays. On trouvera des précisions sur chaque phase dans l'Annexe du présent document.

23. Les essais pilotes de la nouvelle approche de suivi ont démarré en 2003 en Équateur, à Cuba, en République tchèque, au Ghana, au Kenya, en Allemagne, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Fidji. Tous ces pays, à l'exception de l'Allemagne qui utilise ses propres ressources, ont reçu un appui financier de la FAO au titre de son Programme ordinaire, et de son Programme de partenariat avec les Pays-Bas pour mener à bien la phase pilote. La FAO et l'IPGRI fournissent un appui en nature (prise en charge des salaires et des déplacements du personnel), au titre des budgets de leurs programmes ordinaires.

24. Des essais pilotes devraient aussi avoir lieu dans sept pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, à savoir le Bangladesh, l'Inde, la Malaisie, les Philippines, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam, dans le cadre des activités d'un programme triennal japonais financé par la FAO, devenu opérationnel en juin 2003.

25. Au mois d'août 2003, certaines activités de la phase pilote, dont l'identification des parties prenantes nationales, l'établissement d'un comité directeur national, la collecte de données préliminaires et l'organisation de réunions de parties prenantes dans les pays, ont été conduites avec succès en Équateur, à Cuba, au Kenya et au Ghana. Une assistance technique destinée à faciliter la mise en œuvre du processus est actuellement fournie par du personnel de la FAO et de l'IPGRI, y compris de ses bureaux régionaux.

26. Les activités pilotes devraient être achevées d'ici à la fin 2003 et un rapport sur les résultats des essais sera soumis à la Commission à sa dixième session ordinaire. Ces résultats fourniront les données concrètes qui serviront de base pour affiner les indicateurs et la présentation des rapports en vue de les utiliser à l'échelle mondiale dans les activités de suivi futures du *Plan*. L'expérience acquise et les données réunies dans le cadre de ces activités pilotes devraient aussi servir de base pour l'élaboration d'indicateurs plus généraux en vue d'intégrer une analyse plus générale de la situation de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques, ainsi que pour le partage de ces informations avec d'autres instances, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Commission du développement durable et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

27. Le processus de renforcement des capacités inhérent à la nouvelle approche de suivi, en particulier l'établissement de mécanismes nationaux d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, sur la base d'indicateurs convenus, devrait faciliter les contributions des pays aux évaluations présentes et futures des rapports sur *l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et améliorer la qualité et la pertinence de ces évaluations. Le processus en cours pour l'élaboration du deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde, notamment les activités liées à la préparation des rapports de pays, pourrait par conséquent bénéficier de l'application progressive de la nouvelle approche de suivi aux pays restants, en mettant à profit les enseignements tirés des activités pilotes.

28. Les ressources budgétaires totales nécessaires pour les essais pilotes et leur déploiement à d'autres pays ont été indiquées à la Commission à sa neuvième session ordinaire.¹⁸ Les ressources extrabudgétaires substantielles mises à disposition¹⁹ pour la phase des essais pilotes, ajoutées aux crédits accordés par le Programme ordinaire à cet effet, sont suffisantes. Les besoins de fonds extrabudgétaires restants sont, comme signalé précédemment, estimés à 20 000 dollars EU par pays pour 80 à 120 pays, soit 1 600 000 à 2 400 000 dollars EU, d'ici à 2007.

4. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

29. Le Groupe de travail souhaitera peut-être donner des orientations sur les mesures que devrait prendre le Secrétariat, en ce qui concerne:

- i) les essais pilotes en cours du suivi du *Plan d'action mondial*;
- ii) l'application de la nouvelle approche de suivi aux pays restants et l'intégration des activités de suivi dans la préparation du deuxième rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde;
- iii) la mobilisation des fonds extrabudgétaires requis pour appliquer le processus de suivi aux pays restants, d'ici à 2007.

¹⁸ CGRFA-9/02/7 par.32.

¹⁹ Par les Pays-Bas et le Japon, voir par-23-24.

ANNEXE

Étapes à suivre pour l'établissement des Mécanismes nationaux d'échange d'informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial

Les activités prévues pour l'établissement du mécanisme national d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, durant les essais pilotes, sont regroupées en trois phases: une phase préparatoire, une phase de mise en œuvre et une phase d'établissement des rapports. Ces trois phases sont décrites ci-après.

Pour mener à bien ou coordonner ces activités, les points focaux nationaux recevront, le cas échéant, une assistance technique de la FAO et/ou de l'IPGRI; en outre, à la demande des points focaux nationaux, du personnel de la FAO et de l'IPGRI pourront participer aux consultations en qualité d'observateurs et de facilitateurs.

Phase préparatoire

1. Préparation de l'établissement du mécanisme national d'échange d'informations sur la mise en œuvre du *Plan*, incluant l'examen de tout le matériel, des séances d'information, la sensibilisation des autorités et l'obtention des autorisations nécessaires pour mettre en place un processus d'échange d'informations concerté, avec la participation du programme national sur les ressources phytogénétiques, du secteur privé, des organisations de la société civile et des autres organisations du secteur public, et une collaboration interministérielle. Des discussions devraient être tenues, le cas échéant, avec des responsables pour établir des directives pour l'échange d'informations et la protection par des droits de propriété intellectuelle. Un comité directeur informel constitué des principales parties prenantes devrait être mis sur pied pour aider à guider les essais pilotes et le processus de suivi.
2. Traduction des indicateurs et de la présentation des rapports pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan* dans la langue officielle nationale (uniquement dans le cas où cette langue est autre que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol ou le français).
3. Identification des parties prenantes devant intervenir dans l'établissement du mécanisme national d'échange d'informations. Cette opération devrait être conduite pour les 20 domaines d'activités du *Plan*, en tenant compte de la situation du pays et de ses besoins d'information.
4. Identification des besoins des parties prenantes, en matière d'équipement ou de matériel informatique pour l'établissement du mécanisme national d'échange d'informations, en trouvant des solutions pour satisfaire les besoins minimaux pour le processus de gestion de l'information, avec les ressources disponibles.
5. En collaboration avec les parties prenantes, le Point focal national devra remplir de manière aussi complète que possible les « Tableaux communs » utilisés dans le rapport-type informatisé, à savoir le « Tableau organisation », le « Tableau personne contact », le « Tableau projet », le « Tableau taxon », le « Tableau cultivar », le « Tableau référence », et le « Tableau accord » (les « Tableaux communs » sont décrits en détail dans le document CGRFA-9/02/Inf.2). Cette activité est essentielle pour la préparation ou la personnalisation de l'application informatique à livrer aux parties prenantes nationales.
6. Préparation d'un atelier national de 2 à 5 jours (ou de plusieurs ateliers infra-nationaux plus restreints), constitué des parties prenantes identifiées, pour discuter et arrêter des plans d'action visant à recueillir, gérer et échanger des données. Les questions suivantes devraient être inscrites à l'ordre du jour de l'atelier:

- exposé de présentation et accord concernant la définition d'une stratégie pour l'établissement du mécanisme national d'échange d'informations;
- définition du rôle et des responsabilités des parties prenantes dans l'établissement du mécanisme national d'échange d'informations;
- définition du rôle et des responsabilités du (des) gestionnaire(s) du mécanisme national d'échange d'informations;
- examen et révision des informations figurant dans les « Tableaux communs »;
- présentation de l'application informatique, pour la collecte d'informations auprès des parties prenantes;
- entente sur un plan pour mettre au point la présentation des rapports, englobant un calendrier pour l'apport des contributions des parties prenantes au mécanisme national d'échange d'informations et un accord sur les besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Le plan de l'atelier devrait inclure tous les documents préparatoires nécessaires à son bon déroulement, par exemple, le rapport des « Tableaux communs »; le calendrier provisoire avec les étapes prévues, les besoins et les solutions prévus en matière de renforcement des capacités institutionnelles.

Phase de mise en œuvre

7. Conduite de l'atelier selon les plans, entente sur un plan d'action précisant les responsabilités et les calendriers pour la communication des informations. À l'issue de la révision des « Tableaux communs » (voir point 5 ci-dessus), le Point focal national sera à même de créer un CD-ROM grâce à l'application informatique, qui sera distribué à toutes les parties prenantes participantes afin qu'elles puissent enregistrer les données concernant leurs propres activités liées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La communication des informations par les parties prenantes ne devrait pas prendre plus de 2 à 3 mois.
8. Après l'atelier, activités de suivi avec les parties prenantes nationales durant le processus de collecte et de mise en circulation des données, pour les aider à les enregistrer. Des points focaux nationaux ou des correspondants nationaux de WIEWS pourraient venir aider les principales parties prenantes et celles qui ont besoin d'une assistance particulière.
9. Rassemblement des données fournies par les parties prenantes et préparation d'un projet de rapport sur les données et les constatations du processus pilote. Les données et le rapport serviront de base pour un deuxième atelier de parties prenantes.
10. Organisation d'un deuxième atelier des parties prenantes, en vue d'examiner et de parachever le rapport, de distribuer aux parties prenantes la base de données réunie, de convenir de mesures de suivi pour la mise à jour et l'échange des données entre les fournisseurs d'information. Les mesures convenues devraient englober un engagement de ressources et de responsabilités pour le suivi, étant entendu que le système devra fonctionner dans la limite des fonds et des ressources disponibles dans le pays. Ce deuxième atelier devra aussi évaluer le processus de suivi, ses points forts et ses points faibles, sur la base de l'expérience des parties prenantes concernées.
11. Création d'un site Internet sur le mécanisme national d'échange d'informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial décrivant le processus d'établissement, recensant les participants et donnant accès aux dernières informations recueillies.

Phase d'établissement des rapports

12. Traduction dans une langue de la FAO, des informations sur les principaux indicateurs recueillies à l'aide de l'application informatique, si la langue officielle nationale n'est pas une langue de la FAO.
13. Sur la base des données collectées et enregistrées dans le pays, et des constatations et des accords du deuxième atelier, production d'un rapport sur l'établissement ou le renforcement du mécanisme national d'échange d'informations. Le rapport fournira les informations recueillies sur les principaux indicateurs, à l'aide de l'application informatique.
14. Le rapport comprendra aussi des sections sur:
 - les réalisations et les problèmes rencontrés durant le processus de suivi et l'établissement du mécanisme national d'échange d'informations;
 - la pertinence des indicateurs, de la présentation des rapports et de l'application informatique, ainsi que des suggestions pour les améliorer;
 - l'utilité du guide pour l'établissement et le fonctionnement du mécanisme national d'échange d'informations, du manuel d'utilisation de l'application informatique et des directives concernant la participation des parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi du Plan d'action mondial;
 - les points forts et les points faibles de l'assistance technique reçue;
 - les plans des points focaux nationaux et des parties prenantes concernant l'établissement d'un mécanisme d'échange d'informations continu, indiquant les obstacles prévus et les mesures prévues au plan national pour les surmonter.